



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 11 janvier 2016, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE à 20 h.

Point 5.2 Demande de dérogation mineure concernant la marge de recul avant d'un agrandissement projeté d'un bâtiment principal, lot 3 389 555 (126, place des Phares, propriété de M. Yvon Laviolette)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 03.

Sont présents : Christian Richard, maire
Line Boisvert, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Monic Pichette, conseillère
Émile Brassard, conseiller
Yvon Laviolette, conseiller

Est absente : Stéphanie Bergeron, conseillère

2 personnes sont présentes.

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 janvier 2016
- 2.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2015

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Embauche de M. Mario Tousignant et M. Kevin Laliberté au poste de surveillant de patinoire pour l'hiver 2016
- 3.2 Octroi du contrat concernant l'entretien de la mairie
- 3.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 3.4 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2016
- 3.5 Héritage collectif de Tilly – contribution financière année 2016
- 3.6 Vente d'objet divers

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Résolution concernant les dépenses incompressibles

5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif de l'urbanisme du 17 décembre 2015
- 5.2 Demande de dérogation mineure concernant la marge de recul avant d'un agrandissement projeté d'un bâtiment principal, lot 3 389 555 (126, place des Phares, propriété de M. Yvon Laviolette)





- 5.3 Adoption du Règlement 2016-612 visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly afin d'ajouter les usages « Industrie des confiseries et du chocolat » et « Services d'entreposage » dans le secteur de zone CAb 129 sous certaines conditions
- 5.4 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (demande par Mme Joannie Bilodeau)

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 janvier 2016

2016-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

2.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2015

2016-03 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2015

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Embauche de Mario Tousignant et Kevin Laliberté au poste de surveillant de patinoire pour l'hiver 2016

2016-04 EMBAUCHE DE M. MARIO TOUSIGNANT ET M. KEVIN LALIBERTÉ AU POSTE DE SURVEILLANT DE PATINOIRE POUR L'HIVER 2016

ATTENDU QUE la Municipalité devait procéder à l'embauche de surveillant de patinoire pour l'hiver 2016;

ATTENDU QUE les candidats retenus avaient déjà occupé ce poste l'an dernier;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE M. Mario Tousignant et M. Kevin Laliberté soient embauchés à titre de surveillant de patinoire pour l'hiver 2016 et que leurs conditions de travail soient celles actuellement en vigueur à la Municipalité.

3.2 Octroi du contrat concernant l'entretien de la mairie

2016-05 OCTROI DU CONTRAT CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA MAIRIE

ATTENDU QUE le contrat concernant l'entretien ménager des locaux de la mairie de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a pris fin en décembre 2015;





ATTENDU QUE ces locaux sont actuellement en vente;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat de M. Gilles Bernier, au montant forfaitaire de 875 \$ par mois. Les taxes applicables sont en sus, le cas échéant. Ce contrat se renouvellera automatiquement chaque mois à moins d'un préavis d'un mois de la fin du contrat par l'une des parties;

QUE les tâches et conditions seront les mêmes que celles prévues à l'ancien contrat et inclus l'entretien ménager de la bibliothèque et des locaux du 955, rue de l'Église.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles aux postes 02 13000 495 et 02 70230 499.

3.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires

2016-06 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires (Art. 357 L.E.R.M.);

ATTENDU QUE la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception des dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires.

3.4 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2016

2016-07 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité peut reconduire un contrat d'assurance adjudgé par soumission pour une période inférieure à cinq ans sans demande de soumissions (art. 936.2 Code municipal du Québec);

ATTENDU QUE pour l'année 2012, la Municipalité avait demandé des soumissions sur invitation;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à ne pas retourner en soumission pour les assurances générales de la Municipalité pour l'année 2016 et à accepter la soumission de Gagnon Rochette et Ass. Inc.

3.5 Héritage collectif de Tilly – contribution financière année 2016

2016-08 HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire soutenir l'organisme Héritage collectif de Tilly pour la conservation de notre patrimoine bâti;





pour ce motif,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal verse la somme de 1 000 \$ et autorise le paiement de la dépense;

QUE le conseil municipal offre des services municipaux, tels que photocopies, lettres, etc.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 62100 345.

3.6 Vente d'objets divers

2016-09 VENTE D'OBJET DIVERS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire disposer de divers objets, tels que des bureaux, une scie à béton, une génératrice, une laveuse à pression, de la tôle et deux réfrigérateurs;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mettre ses objets en vente et à vendre lesdits objets à la personne ayant déposé la plus haute soumission au 11 janvier 2016. Advenant le cas où aucune soumission n'était reçue pour un objet, elle est alors autorisée à vendre cet objet de gré à gré.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2016-10 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 7 082 à 7 152 inclusivement, de même que les chèques indiqués en janvier sur la liste de comptes et dont les numéros sont à venir, pour un montant total de 134 340,09 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 8 733,66 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 31 731,59 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

4.2 Résolution concernant les dépenses incompressibles

2016-11 RÉOLUTION CONCERNANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU' il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires relatifs aux dépenses suivantes, tels qu'adoptés par le conseil dans le budget 2016;

il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement des :

- Salaires et honoraires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- REER
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques et informatiques





- Électricité
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile, propane
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement de dette à long terme
- Quotes-parts relatives à la MRC

5. URBANISME

5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2015

2016-12 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2015.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

5.2. Demande de dérogation mineure concernant la marge de recul avant d'un agrandissement projeté d'un bâtiment principal, lot 3 389 555 (126, place des Phares, propriété de M. Yvon Laviolette)

2016-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA MARGE DE REcul AVANT D'UN AGRANDISSEMENT PROJETÉ D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, LOT 3 389 555 (126, PLACE DES PHARES, PROPRIÉTÉ DE M. YVON LAVIOLETTE)

Une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la présente demande vise la marge de recul avant d'un agrandissement projeté du bâtiment principal siégeant sur le lot 3 389 555 du Cadastre du Québec et situé dans le secteur de zone HVa 137;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité autorise une marge de recul avant de 6 mètres pour un bâtiment principal dans le secteur de zone HVa 137;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la marge de recul avant de l'agrandissement projeté de 30,07 m² du bâtiment principal à être de 3,95 mètres plutôt que 6 mètres;

ATTENDU QUE c'est la portion publique de la place des Phares qui se trouve en façade avant;

ATTENDU QUE le bâtiment principal, construit en 1956, a actuellement une marge de recul avant de 3,76 mètres au minimum, ce qui lui confère un droit acquis puisque cette marge de recul était permise au moment de la construction;

ATTENDU QUE le but de cette demande est de permettre un projet d'agrandissement, dont l'empiètement dans la marge avant serait inférieur à celui de la façade avant actuelle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale a modifié les limites et superficies de plusieurs lots des secteurs de zone situés le long de la place des Phares;

ATTENDU QUE plusieurs bâtiments construits dans les secteurs de zone le long de la place des Phares sont antérieurs à la réglementation actuelle qui est beaucoup plus précise au niveau des normes d'implantation;





- ATTENDU QUE la marge de recul avant de plusieurs bâtiments de ces environs, est, pour ces raisons, devenue dérogatoire;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas préjudice aux droits de propriété des voisins;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte aux objectifs du plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'augmente pas le niveau d'empiètement existant;
- ATTENDU QUE le refus de la présente demande causerait un préjudice au demandeur en l'empêchant de réaliser son projet d'agrandissement;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure au 126, Place des Phares, telle que présentée.

M. Yvon Laviolette se retire de la présente délibération et du présent vote puisqu'il y a conflit d'intérêts.

5.3. Adoption du Règlement 2016-612 (visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly afin d'ajouter les usages « Industrie des confiseries et du chocolat » et « Services d'entreposage » dans le secteur de zone CAb 129 sous certaines conditions)

2016-14 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-612 (VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY AFIN D'AJOUTER LES USAGES « INDUSTRIES DS CONFISERIES ET DU CHOCOLAT » ET « SERVICES D'ENTREPOSAGE » DANS LE SECTEUR DE ZONE CAb 129 SOUS CERTAINES CONDITIONS

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY AFIN D'AJOUTER LES USAGES « INDUSTRIE DES CONFISERIES ET DU CHOCOLAT » ET « SERVICES D'ENTREPOSAGE » DANS LE SECTEUR DE ZONE CAb 129 SOUS CERTAINES CONDITIONS

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;





- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire modifier le « *Tableau 1 des usages et bâtiments principaux par zone* » du Règlement de zonage 97-367 afin d'ajouter les usages « industrie des confiseries et du chocolat » et « services d'entreposage » dans le secteur de zone CAb 129 sous certaines conditions;
- ATTENDU QUE les usages « 2314. *Industrie des confiseries et du chocolat* » et « 2533. *Services d'entreposage* » sont des usages de la classe d'usage « 2. *Industrie* »;
- ATTENDU QUE le seul usage faisant partie de la classe d'usage « 2. *Industrie* » permet dans ce secteur de zone est « 27. *Métiers d'art* »;
- ATTENDU QUE l'ajout des usages « 2314. *Industrie des confiseries et du chocolat* », en précisant qu'il ne peut s'agir que du moulage de chocolat, et « 2533. *Services d'entreposage* », en précisant qu'il ne peut s'agir que d'entreposage intérieur sous forme de mini-entrepôts, ont peu d'incidence sur l'immeuble qui accueille ces types d'usages et augmenterait les possibilités d'utilisation du secteur de zone visé;
- ATTENDU QUE l'autorisation de ces usages a peu d'impacts sur la nature de cette portion du chemin de Tilly si les autorisations s'arrêtent au secteur de zone CAb 129, à l'étape du moulage de chocolat à partir de pastilles de chocolat préfabriquées et à l'entreposage intérieur sous forme de mini-entrepôts;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 5 octobre 2015;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a dûment été adopté lors de la séance du 2 novembre 2015;
- ATTENDU QU' un avis de consultation publique est paru dans le *Trait d'union* en date du 13 novembre 2015;
- ATTENDU QU' un second projet de règlement a dûment été adopté lors de la séance du 7 décembre 2015;
- ATTENDU QU' un avis aux personnes ayant le droit de signer une demande de soumission d'une disposition à l'approbation des personnes habiles à voter a été publié dans le journal *Trait d'union* en date du 18 décembre 2015 et qu'aucune personne n'a manifesté son intérêt;
- ATTENDU QUE ce règlement de modification a été remis aux conseillers au moins un jour avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

pour ces motifs,

Résolution 2016-14

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement modification du Règlement de zonage 97-367 qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – BUTS DU RÈGLEMENT

Modifier le « *Tableau 1 des usages et bâtiments principaux par zone* » du Règlement de zonage 97-367 afin d'ajouter les usages « industrie des confiseries et du chocolat » et « services d'entreposage » dans le secteur de zone CAb 129 sous certaines conditions.





ARTICLE 3 – AJOUT DES USAGES ET DES CONDITIONS

L'article 10 (Tableau I) intitulé *Usages et bâtiments permis par zone* du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à ajouter :

- 2314 vis-à-vis « 23. *Industrie manufacturière légère* » avec une note précisant que ce n'est que l'étape du moulage de chocolat à partir de pastilles de chocolat préfabriquées qui est permis et ce, que dans le secteur de zone CAb 129
- 2533 vis-à-vis « 25. *Commerce de gros et entreposage* » avec une note précisant que ce n'est que des services d'entreposage intérieur sous forme de mini-entrepôts qui sont permis et ce, que dans le secteur de zone CAb 129

ARTICLE 4 – ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toutes dispositions lui étant incompatibles, contenues dans le Règlement de zonage 97-367 et ses amendements.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, le 11 janvier 2016.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale

5.4. Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (demande par Mme Joannie Bilodeau)

2016-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) (DEMANDE PAR MME JOANNIE BILODEAU)

Une demande d'appui a été déposée à la Municipalité

ATTENDU QUE la demanderesse s'est adressée à la CPTAQ afin que M. Claude Bilodeau puisse aliéner en sa faveur le lot 5 241 898 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1,26 hectares, lequel est situé dans la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun a appuyé, par sa résolution 2015-04-13, cette demande;

ATTENDU QUE l'on retrouve sur ce lot les bâtiments agricoles de la ferme de M. Claude Bilodeau où la demanderesse exploite déjà une production laitière contiguë à son emplacement résidentiel de 2 882,4 m² sur le lot 5 241 899 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la transaction envisagée sur le lot 5 241 898 ferait en sorte que le lot 3 388 016, situé dans la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, serait enclavé par rapport aux autres lots dont est propriétaire M. Claude Bilodeau;

ATTENDU QUE la consolidation du lot 3 388 016 avec le lot 5 241 898 serait bénéfique pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande initiale a été amendée, le 17 novembre 2015, de sorte à réaliser cette consolidation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;





ATTENDU QUE cette demande d'autorisation ne viendra affecter d'aucune façon l'homogénéité du secteur et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly puisque l'usage demeurera agricole;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie la présente demande d'autorisation et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 20.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale



COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Alexandre, Élodie - honoraires/activité Automne 2015 - cours de piano (2e versement)	945.00 \$	7082
Association régionale de kin-ball de Québec - honoraires/activité Automne 2015 - cours de kin-ball (2e versement)	445.00 \$	7083
Beaudoin, Emmanuel - honoraires/activité Automne 2015 - cours de soccer intérieur (2e vers.)	150.00 \$	7084
Bédard, Monique - remboursement/annulation location de salle	175.00 \$	7085
Corporation des Aînés - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour décembre 2015	283.40 \$	7086
Demers, Thomalie - honoraires/activité Automne 2015 - conditionnement physique âge d'or (2e versement)	300.00 \$	7087
Dumont, Guylaine - honoraires/activité Automne 2015 - mini-volley	360.00 \$	7088
Hébert, Marjolaine - honoraires/activité Automne 2015 - cours de dessin (2e versement)	395.36 \$	7089
Lévesque, Tania - honoraires/activité Automne 2015 - cours d'anglais pour adultes	780.00 \$	7090
Plamondon, Sylvie - honoraires/activité Automne 2015 - cours Pilates (2e versement)	780.00 \$	7091
Rest'Actif - honoraires/activité Automne 2015 - cours de conditionnement physique et de stretching (2e versement)	965.79 \$	7092
Dolbec, Diane - honoraires/activité Automne 2015 - cours de yoga débutant et intermédiaire	300.00 \$	7093
Tardif, Josiane - honoraires/activité Automne 2015 - cours de taekwondo	1 500.00 \$	7094
École de musique l'Acroche Notes - honoraires/activité Automne 2015 - cours de musique	352.58 \$	7095
Purolator - frais de transport (Aréo-Feu)	38.20 \$	7096
Desjardins sécurité financière - REER (novembre 2015)	1 899.76 \$	7097
Syndicat canadien de la Fonction publique - cotisation syndicale à payer (novembre 2015)	293.79 \$	7098
Lemay, Nathalie - honoraires/activité Automne 2015 - cours de danses Hip-Hop	1 620.00 \$	7099
Gosselin, Éric et Rambour, Guylaine - remboursement de taxes perçues d'avance	118.68 \$	7100
Aide alimentaire Lotbinière - rés.: 2015-144 - demande d'aide financière	100.00 \$	7101
Labatt - commande de bières (centre communautaire)	358.15 \$	7102
9111-2409 Québec inc. - remboursement de taxes	255.29 \$	7103
Carrière, Monique - remboursement de taxes	235.16 \$	7104
Lambert, Pierre - remboursement de taxes	101.15 \$	7105
Roy, Louis et Chamard, Micheline - remboursement de taxes	397.21 \$	7106
Bégin, Geneviève et Neylon, Terrance B. - remboursement de taxes	67.07 \$	7107
Le Manoir de Tilly - réception des Fêtes de la municipalité	1 100.09 \$	7108

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

		PR
Hydro Québec - centre communautaire	966.94 \$	1509
Vidéotron - local des fermières	32.60 \$	1510
Hydro Québec - centre communautaire	1 684.44 \$	1511
Hydro Québec - éclairage public	866.85 \$	1512
Vidéotron - local sportif (centre communautaire)	122.94 \$	1513
Visa - Banque Laurentienne - frais (cotisation)	3.55 \$	1514
Bell Mobilité - cellulaires (incluant ajustement)	135.46 \$	1515
Hydro Québec - calvaire	27.88 \$	1516
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	341.49 \$	1517
Hydro Québec - dégrilleur	241.40 \$	1518
Hydro Québec - poste de pompage	83.75 \$	1519
Telus - bibliothèque, mairie et internet	935.26 \$	1520
Vidéotron - caserne	100.70 \$	1521
Visa Desjardins:		
<i>Achat divers (timbres, frais de poste (Trait d'Union), inscription/droit mettre en circulation véhicules lourds, essence (voirie et service incendie), achat (souper de bénévoles), café, registre foncier</i>	1 899.22 \$	1522
Hydro Québec - tennis	27.50 \$	1523
Hydro Québec - caserne	1 173.28 \$	1524
Hydro Québec - quai	90.40 \$	1525

COMPTES POUR DÉCEMBRE 2015

ACS & Fils - changer ressorts (porte/caserne)	1 062.36 \$	7109
APSAM - formation sur les espaces clos (inspecteur adjoint)	210.80 \$	7110

Atelier Genytech inc. - travaux/autopompe	791.93 \$	7111
Beauvais Truchon - honoraires professionnels	5 237.03 \$	7112
Bernier, Gilles:		
<i>Rés.: 2013-11 - contrat d'entretien ménager mairie, bibliothèque, édifice du 955 de l'Église</i>	977.29 \$	7113
Excavation St-Antoine 1985 inc. :		
<i>Déplacer les bandes de patinoire - 172.46 \$</i>		
<i>Travaux/barrage de castors - 172.46 \$</i>		
<i>Ponceau/rue de la Falaise - 388.05 \$</i>		
<i>Réparation valve/rue du Fleuve - 692.73 \$</i>		
<i>Location rouleau pour asphalte/rue Normand et rue du Fleuve - 45.99 \$</i>		
<i>Bris d'aqueduc/chemin de Tilly - 1 029.03 \$</i>	2 500.72 \$	7114
Groupe Environex - analyse de l'eau	420.81 \$	7115
Can-Explore Inc. - nettoyage de conduite d'égout (tecq)	4 661.34 \$	7116
Carrière Union - abrasif	2 226.51 \$	7117
CIMA:		
<i>Rés.: 2015 -77- honoraires professionnels en ingénierie pour le raccordement du puits de captage SA PE2-14</i>	1 379.70 \$	7118
Cuisi Concep - comptoirs salle de bain, lavabos, robinetteries (centre communautaire)	2 896.74 \$	7119
Daigle, Claudia - frais de déplacement	175.68 \$	7120
Document Express - papier	434.61 \$	7121
Dumas, Jean-Marc - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 17 décembre 2015)	35.00 \$	7122
Éditions Yvon Blais - loi aménagement urbaniste annoté (mise à jour)	56.65 \$	7123
Les Entreprises Boutin (2005) inc. - nettoyer grilles de rue (rue de la Falaise, rue Normand, rue du Fleuve, côte de l'Église, rue de l'Église et station de pompage)	830.70 \$	7124
Les Entreprises Lévisiennes inc. - asphalte (rue du Fleuve)	311.87 \$	7125
Excavations Tourigny inc. - transport de sel	1 229.59 \$	7126
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 17 décembre 2015)	35.00 \$	7127
Genest, Danielle - frais de déplacement (octobre, novembre et décembre 2015)	77.70 \$	7128
Philippe Gosselin & Ass. Ltée :		
<i>Huile à chauffage (mairie) - 1 355.91 \$</i>		
<i>Essence (réserve) - 78.61 \$</i>	1 434.52 \$	7129
Info Page - téléavertisseurs (service incendie)	279.67 \$	7130
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet (décembre 2015)	100.00 \$	7131
Laroche, Diane - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés (2015)	418.58 \$	7132
Lassonde, Carole - activité Automne 2015 (mur d'escalade)	300.00 \$	7133
Lavery - services professionnels rendus (dossier: Ghislain Daigle)	307.29 \$	7134
LCS - recherche de fuite (chemin de Tilly)	336.30 \$	7135
Mécanique Marcel Enr. :		
<i>Pièces (voirie)/globes, lime, huile transmission, bougies + travail à la réserve d'eau - 359.21 \$</i>		
<i>Pneus d'hiver pour les camions (voirie) - 1 269.32 \$</i>		
<i>Divers (service incendie) / batterie, tubes graisse... - 377.53 \$</i>	2 006.06 \$	7136
MRC de Lotbinière :		
<i>Support technique/service d'urbanisme - 262.51 \$</i>		
<i>Impression matrice graphique - 133 \$</i>	395.51 \$	7137
Municipalité de Saint-Apollinaire:		
<i>Intervention le 16 juillet 2015 (chemin de Tilly) - 597,58 \$</i>		
<i>Intervention le 18 août 2015 (route Marie-Victorin) - 1 006,39 \$ \$</i>		
<i>Intervention le 31 octobre 2015 (rang des Moulanges) - 1 565.96 \$</i>		
<i>Intervention le 14 novembre 2015 (route Marie-Victorin) - 665.21 \$</i>	3 835.14 \$	7138
Petite caisse - frais de poste et autres	200.00 \$	7139
Nadeau, Johanne - rés.: 2014-75 - contrat d'entretien ménager bureau de poste (décembre)	300.00 \$	7140
Plomberie Ste-Croix - contrat de plomberie (suite à l'installation de comptoirs/salles de bain au centre communautaire)	1 111.43 \$	7141
Pugh, Robert Jr:		
<i>Rés.: 2015-155 - entretien du centre communautaire + ménage complémentaire (décembre 2015)</i>	366.14 \$	7142
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils:		
<i>Chlore liquide, tapis, sapin, ampoules, jeux de lumières - 221.05 \$</i>		
<i>Ampoules, ciment plastique, couteau, cylindres, embout, pelles - 190.86 \$</i>	411.91 \$	7143
Gaudreau Environnement inc. :		
<i>Collecte déchets, récupération, encombrants</i>	6 689.57 \$	7144

Desjardins sécurité financière - REER (décembre 2015)	3 043.92 \$	7145
Richard, Christian - frais de déplacement	133.28 \$	7146
Rousseau, Yves - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 17 décembre 2015)	35.00 \$	7147
Les Services Frimas inc. - maintenance (décembre 2015)	252.95 \$	7148
Simard, Mario - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 17 décembre 2015)	35.00 \$	7149
Socan - permis (activités - centre communautaire)	242.17 \$	7150
Syndicat canadien de la Fonction publique - cotisation syndicale à payer (décembre 2015)	433.88 \$	7151
Trafic Contrôle F.M. inc. - travaux d'entretien du réseau d'éclairage public (décembre 2015)	293.54 \$	7152

Liste des chèques de janvier 2016 (les numéros de chèques sont à venir):

Association des plus beaux villages du Québec - cotisation annuelle 2016	1 328.50 \$	
Association des chefs en sécurité incendie du Québec - cotisation membre actif pour 2015	281.69 \$	
La Great-West - assurance collective (janvier 2016)	1 404.26 \$	
Beaudoin, Denis - rés.: 2014-262 - déneigement de la route Pointe-Aubin (1er versement)	3 046.84 \$	
Excavation St-Antoine 1985 inc. - rés.: 2011-209 - contrat de déneigement des chemins (janvier)	23 799.83 \$	
Canon - location de photocopieurs + copies supplémentaires (1er janvier au 1er avril 2016)	2 528.87 \$	
CLD de Lotbinière - demande d'aide financière pour 2016 (Campus collégial de Lotbinière)	491.40 \$	
Corporation des Aînés - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour janvier 2016	283.40 \$	
Combeq - adhésion (cotisation annuelle) pour 2015	45.99 \$	
Déneigement Dominique Bergeron (1e versement):		
<i>Rés.: 2013-214 - Déneigement du chemin d'accès à la réserve d'eau (1er versement) - 517.39 \$</i>		
<i>Rés.: 2013-214 - Déneigement du chemin d'accès aux puits municipaux (1er versement) - 1 149.75\$</i>		
<i>Rés.: 2013-214 - Déneigement du chemin d'accès au garage municipal (1er versement) - 505.89 \$</i>	2 173.03 \$	
Ferme des Jumeaux Lamontagne:		
<i>Rés.: 2009-134 - contrat de déneigement des rues et stationnements (janvier 2015)</i>	7 864.29 \$	
Financière Banque Nationale inc. - remboursement intérêts	4 695.91 \$	
Imprimerie Limoilou inc. - renouvellement de l'annonce publicitaire pour 2016	152.91 \$	
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 944.28</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 5 077.14 \$</i>	10 021.42 \$	
PG Solutions inc.:		
<i>Contrat d'entretien et soutien des applications pour 2015 (comptes fournisseurs et réclamations de taxes, engagements financiers, grand-livre, budget et états financiers, taxation, perception et comptes clients...) - 5 743.02 \$</i>		
<i>Contrat d'entretien et soutien des applications 2015 (gestion des fosses septiques, gestion des permis) - 2 621.43 \$</i>		
<i>Contrat d'entretien et soutien des applications 2015 (droit d'accès annuel pour clients fusionnés - 620.87 \$</i>	8 985.32 \$	
Première avenue Communication - rés.: 2015-247 - affichage pour 2016 (Guide du citoyen)	228.80 \$	
Québec Municipal - adhésion annuelle pour 2016	160.97 \$	
Tourisme Chaudière-Appalaches - adhésion 2016	338.99 \$	
Le Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière - renouvellement du transport adapté pour l'année 2016	3 603.60 \$	
Les Éditions Wilson & Lafleur inc. - code municipal pour 2016 (maire)	73.50 \$	

143 073.75 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Paie du 15 au 28 novembre (payable le 3 décembre 2015)	8 760.20 \$	
Paie du 29 novembre au 12 décembre (payable le 17 décembre 2015)	9 476.60 \$	
Paie du 13 au 26 décembre (payable le 31 décembre 2015)	8 894.86 \$	
Paie des élus (décembre 2015)	4 599.93 \$	

31 731.59 \$